

Retraite anticipée: faut-il renoncer au rêve?

Analyse Revendiquée par les syndicats, encouragée par les caisses de pension à travers des incitations financières dans les années 1990, la préretraite fait débat. La formule de la retraite anticipée semble atteindre ses limites. Profiter avant l'heure de vieux jours paisibles?



Beat Pasina*

Qui ne rêve d'anticiper le départ vers une retraite méritée et de réaliser, au terme d'une vie professionnelle bien remplie, divers projets longtemps remis à plus tard? Revendiquée par les syndicats, encouragée par les caisses de pension à travers des incitations financières pendant les années 1990, la préretraite fait aujourd'hui l'objet d'un vif débat. L'évolution démographique que connaît notre société a entraîné une remise en question générale des modèles de retraite connus et provoqué un véritable revirement de tendance. Actuellement, la discussion porte sur un abaissement des rentes, un relèvement de l'âge de la retraite et la réactivation de spécialistes préretraités. La formule de la retraite anticipée semble atteindre ses limites, comme en témoigne l'évolution de la rente de vieillesse issue de la prévoyance professionnelle. Ou est-il encore trop tôt pour renoncer au

rêve de profiter avant l'heure de vieux jours paisibles?

En Suisse comme à l'étranger, le nombre des caisses de pension qui passent, pour leur plan de prévoyance, du régime de primauté des prestations à celui de primauté des cotisations va croissant. UBS et Swiss Re en sont les exemples les plus récents. Cette évolution se produit en dépit ou – justement – à cause du fait qu'à partir de l'âge de 50 ans, les cotisations sont favorisées, jusqu'au départ à la retraite, par la forme de financement collective typique des régimes de primauté des prestations. En effet, les jeunes assurés paient trop et les assurés âgés pas assez au regard des prestations futures.

Renforcement de la baisse du taux de conversion

Dans un régime à primauté des cotisations, les bonifications de vieillesse (contributions d'épargne) requises augmentent avec l'âge de l'assuré. Lors du départ à la retraite, le capital rémunéré constitué par chaque individu est converti en une rente de vieillesse viagère. Le montant de cette rente est calculé à partir de l'avoire de vieillesse disponible, qui est multiplié par le taux de conversion (en rente) fixé réglementairement.

Actuellement, le taux de conversion LPP minimal applicable à la part légale de l'avoire de vieillesse s'établit à 7,1% pour un homme de 65 ans (7,15% pour une femme de 64 ans). Selon le droit en vigueur, ce taux sera ramené graduellement à 6,8% d'ici à 2014. Cependant, le Conseil fédéral envisage maintenant d'aller encore plus vite et plus loin en l'abaissant à 6,4% d'ici à 2011. Le montant de la rente calculée au moyen du taux de conversion est garanti indéfiniment, ce qui signifie que, selon l'interprétation faite jusqu'ici du droit, il ne peut pas être réduit. A l'avenir, les caisses de pension tendront sans doute de plus en plus à fixer leurs promesses de rentes au minimum et, en contrepartie, à reverser les revenus excédentaires sous forme de bonus facultatifs octroyés après les bonnes années boursières.

S'appuyant sur la statistique de mortalité des bases «LPP 2000», nombre de caisses de pension prévoient que les hommes âgés aujourd'hui de 65 ans décéderont, en moyenne, en 2025; en conséquence, elles estiment qu'une rente de vieillesse versée dès à présent devra l'être pendant 18 ans en moyenne. Cette statistique ne contient aucune projection quant à la variation de la mortalité.

Outre l'espérance de vie retenue, un autre facteur influence encore plus largement le taux de conversion: il est recouru, pour le calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des prestations futures versées sous forme de rente, à un taux d'intérêt (technique). Celui-ci doit indiquer avec un maximum de précision à combien s'élèvera le rendement annuel généré, au cours de la vingtaine d'années à venir, par le capital restant sur lequel la rente est prélevée. Pour que non seulement le calcul, mais aussi la comptabilité de la caisse

Taux de conversion et retraite anticipée

Taux technique	Taux de conversion
4%	7,1%
3%	6,4%
2%	5,7%

Age	Taux de conversion (int. 4%)	Taux de conversion (int. 3%)
58	6,0%	5,3%
59	6,1%	5,5%
60	6,3%	5,6%
61	6,4%	5,7%
62	6,6%	5,9%
63	6,7%	6,0%
64	6,9%	6,2%
65	7,1%	6,4%

SOURCE: CREDIT SUISSE JS

de pension soient justes, il faut ensuite dégager sur le capital un rendement au moins égal au taux technique. En théorie, plus le taux d'actualisation retenu est élevé, moins il faut de capital pour financer une rente d'un montant donné. Un taux technique élevé permet donc d'obtenir des taux de conversion élevés (tableau 1).

«Take the money and run?»

La révision imminente de la loi vise à abaisser les rentes, mais elle pénalise doublement les salariés qui souhaitent se retirer prématurément de la vie professionnelle. Ceux-ci ne travaillant pas jusqu'à l'âge légal de la retraite, ils ont moins d'années de contributions à faire valoir, de sorte que l'avoire de vieillesse qui sert de base pour le calcul de leur rente est moins important. De surcroît, un taux de conversion actuariel inférieur est utilisé du fait de l'allongement de la durée supposée de versement de la rente (tableau 2). Il apparaît donc qu'à l'avenir la personne qui souhaitera prendre une retraite anticipée devra disposer elle-même d'encore plus de moyens financiers pour être en mesure de maintenir son niveau de vie ou, tout simplement, de cesser son activité professionnelle.

Celui qui ne veut pas renoncer à

la sécurité offerte par une rente garantie à vie doit accepter les hypothèses de modélisation retenues pour évaluer l'avenir et les rentes qui en découlent, car les coûts d'une préretraite ne seraient être financés par la collectivité; ils doivent être assumés au niveau individuel, par exemple par le biais du préfinancement de sa propre retraite anticipée. Qui-conque juge insuffisants le taux technique et, partant, la rente versée par sa caisse de pension peut opter pour un retrait (partiel) du capital et tenter, par exemple en investissant en actions, d'obtenir un rendement supérieur à ce qui est escompté par la caisse. Ce faisant, l'assuré renonce cependant (en partie) à la garantie d'un versement à vie et au droit d'expectative sur une rente de conjoint. Un paiement en capital exige en outre une certaine disposition à assumer les risques et aussi la capacité de les supporter. Il s'ensuit que le départ en préretraite doit être bien réfléchi et solidement financé. Sans quoi le rêve de couler de vieux jours paisibles risque de prendre fin prématurément...

*Mathématicien et futur expert en assurances de pension. Il travaille au sein du secteur Pension Solutions de Credit Suisse.

Stratégie d'investissement des caisses de pension, évitons la subjectivité!



Pascal Frei*

Toutes les statistiques le confirment, l'année 2006 a été une très bonne année pour la plupart des caisses de pension autonomes. En effet, selon l'ASIP (Association suisse des institutions de prévoyance), ces dernières réalisent en moyenne 6,9%. Rappelons que 2005 s'était aussi révélée une excellente année et que 2004 et 2003 avaient vu les caisses réaliser des performances positives.

A la lecture des performances réalisées par le portefeuille des caisses de pension ces trois dernières années, il est légitime que les assurés, tant actifs que rentiers, se posent les questions

suivantes: vont-ils directement profiter de ces performances? Est-il possible en 2007 de réaliser de telles performances en accroissant par exemple l'exposition du portefeuille au marché des actions, la principale source de ces excellents résultats?

Ces questions, tous les gérants de caisse de pension vont devoir y faire face et apporter les réponses adéquates. Ceux dont le portefeuille aura réalisé des performances inférieures aux chiffres publiés dans les médias, soit environ la moitié des caisses, devront encore plus et mieux communiquer avec leurs assurés afin d'apporter les explications nécessaires.

Il est normal que chacun veuille sa part du gâteau, surtout lorsque, année après année, les résultats publiés par de nombreuses caisses sont bons, voire excellents. N'oublions toutefois pas le début des années 2000 et le crash des mar-

chés actions qui a mis à mal les caisses de pension et anéanti leurs réserves. L'oubli du passé récent est un phénomène connu en finance comportementale! Les dirigeants de caisse de pension devront donc rappeler à leurs assurés les «événements de 2001 et 2002» et leurs fâcheuses conséquences sur le taux de couverture. Il conviendra aussi d'expliquer qu'une caisse de pension doit disposer, en moyenne, de réserves représentant 10 à 15% de ses engagements afin de parer aux éventuelles déconfortures boursières. Les excellentes performances réalisées ces trois dernières années serviront donc, dans la plupart des caisses, à reconstituer les réserves et ne donneront malheureusement pas lieu à de généreuses distributions.

La seconde question concernant le potentiel d'accroissement de la performance future du portefeuille reste de loin le

défi majeur des gérants de caisse en ce début d'année. Les institutions de prévoyance ayant réalisé des performances inférieures à la moyenne ces trois dernières années seront encore plus mises sous pression. En effet, l'être humain est ainsi fait qu'il ne peut supporter qu'une année après année sa caisse de pension ait réalisé une performance inférieure à celle publiée dans les médias. Après trois années de performances positives, certains membres de comité de placement ou conseil de fondation seront tentés, sous la pression ou non des assurés, d'accroître tactiquement le risque du portefeuille afin d'augmenter le potentiel de rendement. La principale source de performance mais aussi de risque étant les actions, une exposition plus importante aux marchés des actions sera alors peut-être envisagée.

Il est évident qu'une telle approche ne peut être caution-

née. L'accroissement du risque supporté par le portefeuille d'une caisse de pension doit se faire sur la base d'une réflexion approfondie et tenir compte tant de l'actif que du passif du bilan de la caisse. Cette décision stratégique ne doit pas se baser sur des considérations tactiques influencées par les mouvements

Les dirigeants de caisse de pension devront rappeler à leurs assurés les événements de 2002

à court terme des marchés financiers. En effet, le rendement du portefeuille, aussi appelé troisième cotisant, sert à financer les engagements d'une institution de prévoyance, soit les rentes à verser et le taux d'intérêt à créditer sur les avoirs des actifs. Il doit donc être dé-

terminé de façon à équilibrer à long terme les comptes de la caisse. De même, le risque total du portefeuille doit être mesuré par rapport aux engagements et dépendre de la capacité de risque de la caisse. Ce savant équilibre ne peut être déterminé sans le recours à un outil d'aide à la décision, appelé dans le jargon, étude de congruence actifs/passifs. Une telle étude permettra de déterminer l'allocation d'actifs optimale à long terme prenant en compte les divers paramètres et contraintes structurels propres à chaque caisse. La proportion d'actions dans le portefeuille d'une caisse de pension est un élément stratégique qui doit être déterminé avec prudence et avec une vision à long terme. Les performances à court terme ne devraient idéalement pas influencer cette décision.

*CFA, Senior investment consultant, PPC Metrics.

La retraite à 62 ans

Puis-je me le permettre?

Coupon envoyer à: VZ VermögensZentrum, rue Ami-Lévrier 15, 1201 Genève, Tél. 022 595 15 15 ou rue du Petit-Chêne 11, 1003 Lausanne, Tél. 021 341 30 30

Coupon-réponse

Oui, j'ai des questions concernant ma retraite.

Téléphonnez-moi pour fixer un entretien.

Envoyez-moi la fiche VZ sur le thème:

Retraite Placements Hypothèques

Impôts Succession

Nom/prénom: _____

Age: _____

Rue: _____

Numéro postal/lieu: _____

Tél. privé: _____

Tél. prof.: _____



VermögensZentrum

Votre expert patrimonial

Notre situation financière change fondamentalement au moment de la retraite. La sécurité des revenus et le maintien du capital acquièrent alors une importance primordiale. Des décisions doivent être prises concernant votre caisse de pension, votre rente AVS, votre portefeuille de titres ainsi que vos biens immobiliers. Une retraite anticipée est généralement onéreuse. Déterminez, grâce à une analyse financière personnalisée, la faisabilité d'une anticipation de la retraite.

Nous sommes spécialisés dans les questions de retraite. Notre conseil est basé sur l'indépendance et la transparence. Venez vous convaincre par vous-même de notre expertise lors d'un premier entretien sans engagement.

Aarau
Bâle
Berne
Genève
Lausanne
Lucerne
St-Gall
Zoug
Zürich

www.vermoegenszentrum.ch